

L’an deux mille vingt-six et le neuf avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

---

En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Absents AVEC pouvoir	6
Absents SANS pouvoir	0

---

**Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président**

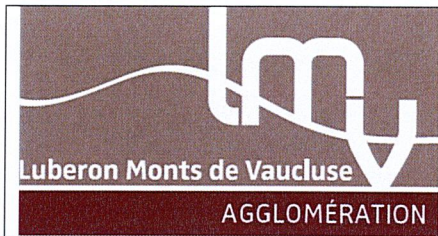
Mme ABRAN Daisy	Mme FAREVEL-GENESTON Nathalie	Mme MONTENOIS Isabelle
Mme AUDIBERT Danièle	M. FONTANARAVA Eric	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BLANC Gérard	M. GUILLOT Philippe	Mme PONCE Ondine
M. BLANES Patrick	Mme HAQUET Sonia	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. JUSTINESY Gérard	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	M. TERANNE Pascal
M. DAUDET Gérard	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DAUPHIN Mathilde	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme DECHER Martine	Mme MARTIN Bénédicte	M. VOLLAIRE Olivier
M. DERRIVE Eric	M. MAUREL Frédéric	
Mme DOSSART Amandine	Mme MILESI Véronique	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme AUZANOT Bénédicte	ayant donné pouvoir à M. TOUACHE Thierry
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme FASSETTA Véronique	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme LECAUDEY Aurélie	ayant donné pouvoir à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme TABOULET Philippe	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine

**Secrétaire de séance :**

Mme DAUPHIN Mathilde



<b>N° 2026-032</b>	<b>AFFAIRES GENERALES</b> – Commission de délégation de service public – Election des membres
--------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L1411-5, L1414-2, L1414-4 et D1411-3 à D1411-5 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-30 en date du 9 avril 2026 portant conditions de dépôt des listes des candidats appelés à siéger à la commission d’appel d’offres et de délégation de service public*

La commission de délégation de service public et de concession doit être créée dans le cadre des procédures de passation des marchés publics, accords-cadres, délégations et concessions de service publics.

La commission de délégation de service public intervient dans le cadre des procédures de concession de service public. Elle est chargée d’analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d’analyser leurs propositions et d’émettre un avis sur celles-ci.

Il appartient ensuite à l’assemblée délibérante d’attribuer le contrat à l’opérateur choisi par l’autorité habilitée à le signer sur la base du rapport de la commission.

Présidée par le Président de l’intercommunalité (ou un élu ayant reçu délégation), elle est composée de 5 membres titulaires (+ 5 membres suppléants) de l’assemblée délibérante désignés au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L’ensemble de ces membres a voix délibérative. En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante. Peuvent également participer, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l’établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l’objet de la délégation de service public.

La liste déposée est la suivante :

<b>Membres titulaires :</b>	<b>Membres suppléants :</b>
Pascal TERANNE	Bénédicte MARTIN
Patrick SINTES	Claude SILVESTRE
Sylvie GREGOIRE	Aurore STELLA
Eric DERRIVE	Gérard BLANC
Gaétane CATALANO-LLORDES	Gérard JUSTINESY

Conformément à l’article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste étant présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste.

De plus, l’assemblée délibérante peut décider « à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l’article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s’y oppose.

Le Conseil Communautaire,

Où le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l’unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Mesdames ABRAN Daisy et PLAZI-PONTET Annie et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- CREE une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat ;
- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public ;
- PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Pascal TERANNE	Bénédicte MARTIN
Patrick SINTES	Claude SILVESTRE
Sylvie GREGOIRE	Aurore STELLA
Eric DERRIVE	Gérard BLANC
Gaétane CATALANO-LLODES	Gérard JUSTINESY

- AUTORISE, monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 10 avril 2026

Le Président,

Gérard DAUDET



